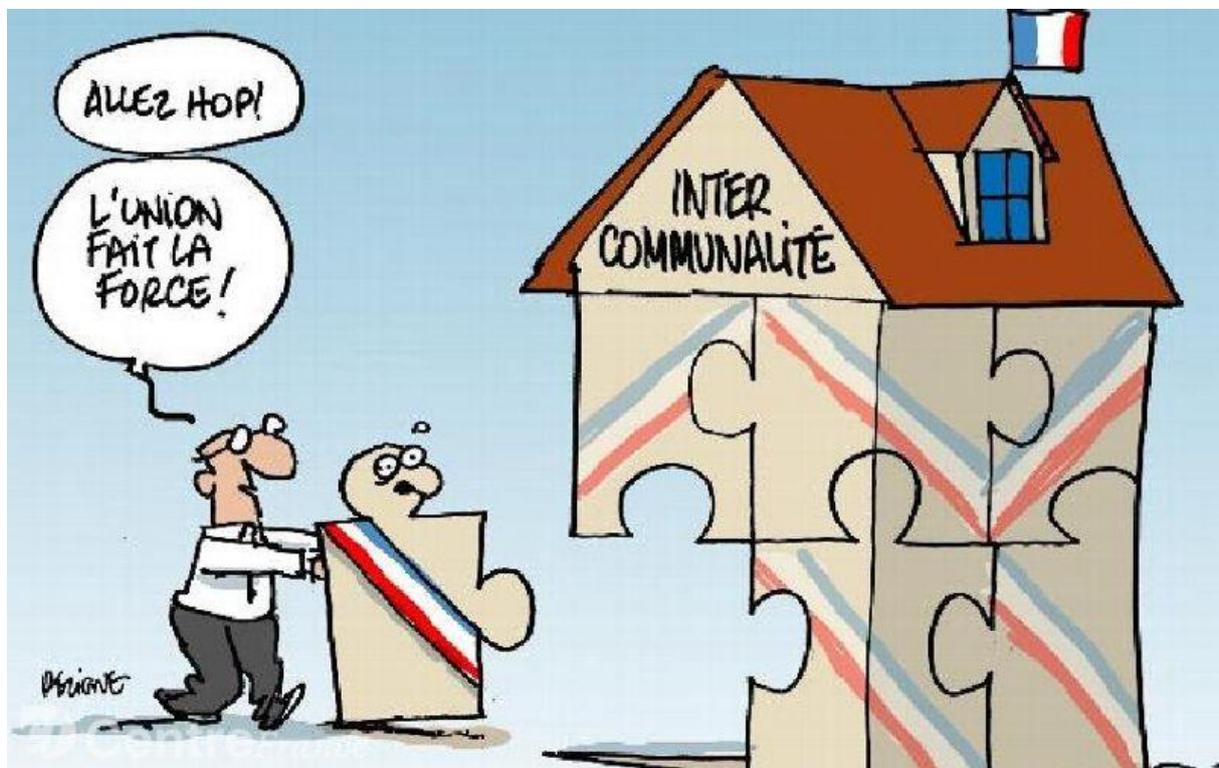


L'INTERCOMMUNALITE

-

ORGANISATION DE LA CCPB



L'intercommunalité – Organisation de la CCPB

V2 – 06/09/2017

Auteur(s) : Direction de la Prospective et du Développement Economique

1/29

SOMMAIRE

L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE.....	3
I. LE CONSEIL DE COMMUNAUTE	4
II. LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES.....	5
A. Les Commissions légales	5
B. Les Commissions d'instruction – Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (CPCC).....	6
LA GOUVERNANCE	9
I. LE BUREAU.....	11
II. LES DELEGATIONS DE FONCTIONS DES VICE-PRESIDENTS	12
III. LES DELEGATIONS DE COMPETENCES	18
A. Les délégations au Président	19
B. Les délégations au Bureau.....	20
IV. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)	21
V. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID).....	22
VI. LES COPIL.....	23
LES REPRESENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS	24
I. ETABLISSEMENTS PUBLICS SUPRA COMMUNAUTAIRES – SYNDICATS MIXTES	25
A. Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)	25
B. Syndicat Mixte d'Alsace Centrale pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).....	25
C. Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMVP)	26
D. Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)	27
II. ASSOCIATIONS DE PAYS.....	28
A. Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC).....	28
B. Association de Développement Bruche-Mossig-Piémont	28
III. ORGANISMES PARA-COMMUNAUTAIRES – OFFICE DE TOURISME BARR-BERNSTEIN.....	29
A. Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré (EPL)	29
B. Organismes investis d'une vocation d'intérêt public – Mission Locale de Sélestat.....	29
C. Organismes sociaux des agents territoriaux – Comité National d'Action Sociale (CNAS)	29

L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE



I. LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Lors de la séance électorale du 15 avril 2014, ont été installés dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes Barr-Bernstein

COMMUNES	NOM	PRENOM
ANDLAU	BONNET	Fabien
	FRANTZ	Thierry
	WACH	Caroline
BARR	SCHOLLY	Gilbert
	HEINTZ	Claire
	LEININGER	Gilbert
	COLAS	Marièle
	WOLFF	Daniel
	GUNTHER	Nicole
	JAMBU	Thierry
	FRIEDERICH	Valérie
BERNARDVILLE	PETIT	Hugues
BLIENSCHWILLER	SOHLER	Jean-Marie
BOURGHEIM	CORNEC	Jacques
DAMBACH-LA-VILLE	HAULLER	Claude
	SCHEPPLER	Christiane
	GLEITZ	Jean-Marie
	OSER	Pascal
EICHHOFFEN	LAVIGNE	Evelyne
EPIG	MANDRY	Jean-Claude
	STIRMEL	Pascale
	KOST	Claude
	SCHMITT	Sabine
GERTWILLER	HUCHELMANN	Jean-Daniel
	KAYSER-GRAFF	Suzanne
GOXWILLER	LOTZ	Suzanne
	EHRHART	Yves
HEILIGENSTEIN	KARL	Jean-Georges
	FASSEL – DOCK	Christine
ITERSWILLER	KIEFFER	Vincent
LE HOHWALD	GEWINNER	Michel
MITTELBERGHEIM	HILGER	Alfred
NOTHALTEN	FARNER	Albert
REICHSFELD	KOBLOTH	Vincent
SAINT-PIERRE	RUXER	Denis
STOTZHEIM	KOENIG	Jean-Marie
	MASTRONARDI	Céline
VALFF	LUTZ	Germain
	LUTZ-ROHMER	Denise
ZELLWILLER	HEITZ	Denis

II. LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

A. LES COMMISSIONS LEGALES

1) LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président : le Président d'office
Représentant du Président : Monsieur Claude KOST, Vice-Président

Membres titulaires :

1. Mme LOTZ Suzanne
2. M. HAULLER Claude
3. M. HILGER Alfred
4. M. KIEFFER Vincent
5. M. LEININGER Gilbert

Membres suppléants :

1. M. HEITZ Denis
2. M. KOENIG Jean-Marie
3. M. RUXER Denis
4. Mme FASSEL-DOCK Christine
5. Mme SCHMITT Sabine

2) LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (COP)

Président : le Président d'office
Représentant du Président : Monsieur Claude KOST, Vice-Président

Membres titulaires :

1. Mme LOTZ Suzanne
2. M. HAULLER Claude
3. M. HILGER Alfred
4. M. KIEFFER Vincent
5. M. LEININGER Gilbert

Membres suppléants :

1. M. HEITZ Denis
2. M. KOENIG Jean-Marie
3. M. RUXER Denis
4. Mme FASSEL-DOCK Christine
5. Mme SCHMITT Sabine

B. LES COMMISSIONS D'INSTRUCTION – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (CPCC)

1^{ère} CPCC



2^{ème} CPCC

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT, DES EQUIPEMENTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Co-présidents

**Alfred HILGER &
Gilbert LEININGER**

BONNET Fabien
WACH Caroline
GUNTHER Nicole
WOLFF Daniel
COLAS Marièle
FRIEDERICH Valérie
PETIT Hugues
SOHLER J.-Marie
CORNEC Jacques

SCHEPPLER C.
GLEITZ J.-Marie
FISCHER C
KOST Claude
SCHMITT Sabine
HUCHELMANN J.-D.
LOTZ Suzanne
FASSEL-DOCK C.
SCHATZ Raymond

GEWINNER Michel
CAVODEAU M.-J.
KOCH François
KOBLOTH Vincent
RUXER Denis
KOENIG J.-Marie
LUTZ Germain
SONNTAG J.Jacques

3^{ème} CPCC

COMMISSION DE L'ANIMATION ET DE LA VALORISATION DU TERRITOIRE

Co-présidents

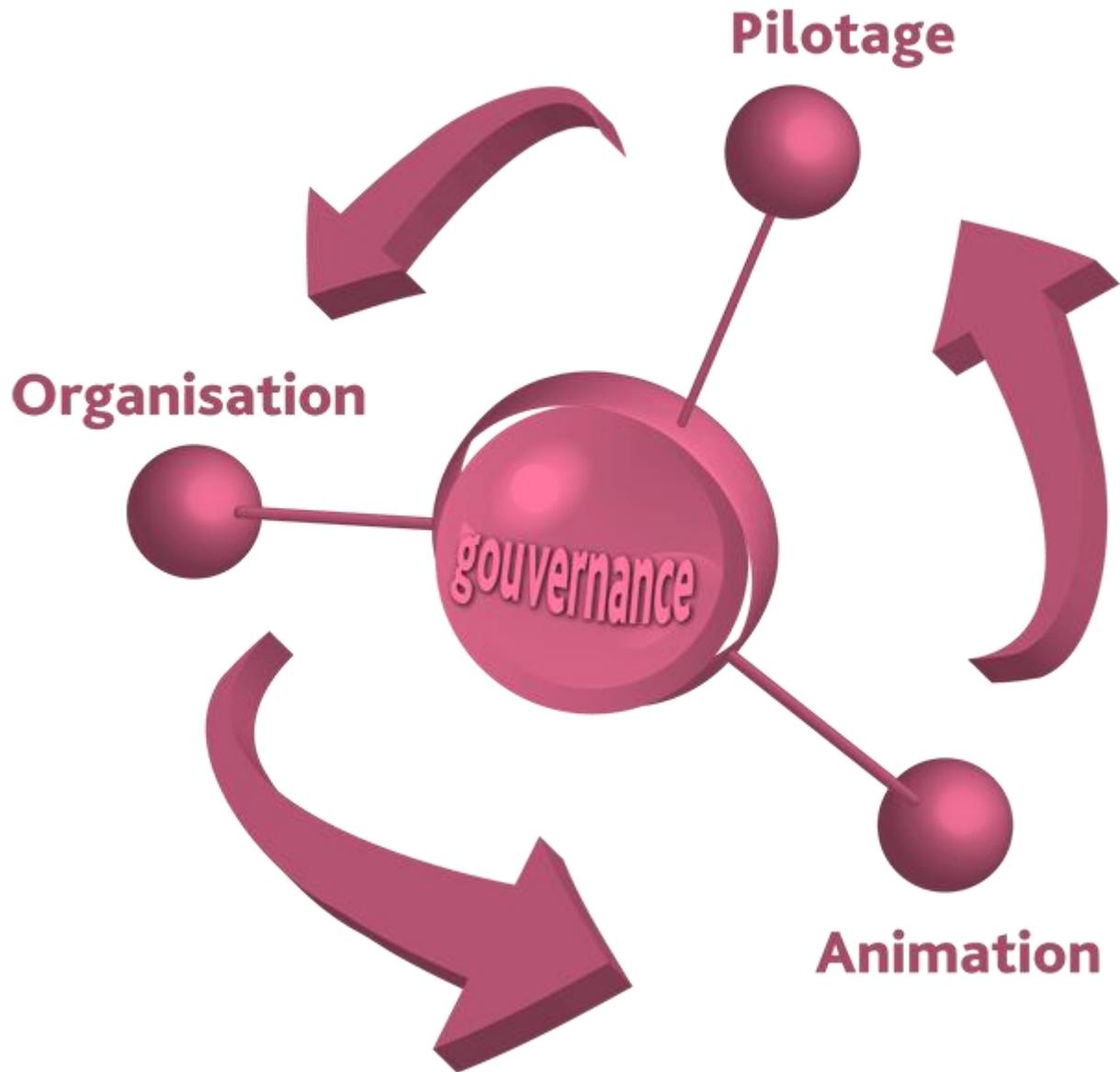
Suzanne LOTZ &
Vincent KIEFFER

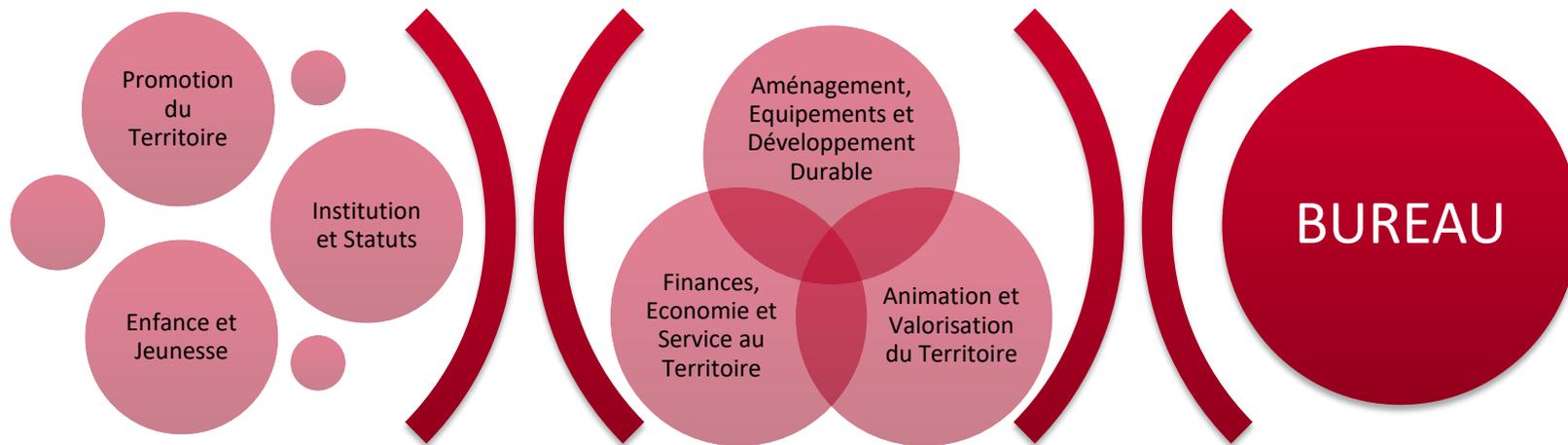
FRANTZ Thierry
WACH Caroline
HEINTZ Claire
JAMBU Thierry
COLAS Marièle
WOLFF Daniel
WACH Yves
SOHLER J.-Marie
KUBIAK Patric

SCHEPPLER C.
OSER Pascal
LAVIGNE Evelyne
STIRMEL Pascale
SCHMITT Sabine
KAYSER-GRAFF S
EHRHART Yves
FASSEL-DOCK C.
SCHATZ Raymond

CONRAD Patrick
HILGER Alfred
FARNER Albert
LEFFTZ Alain
GROHENS N.
MASTRONARDI C.
LUTZ Germain
HEITZ Denis
LASSE David

LA GOUVERNANCE



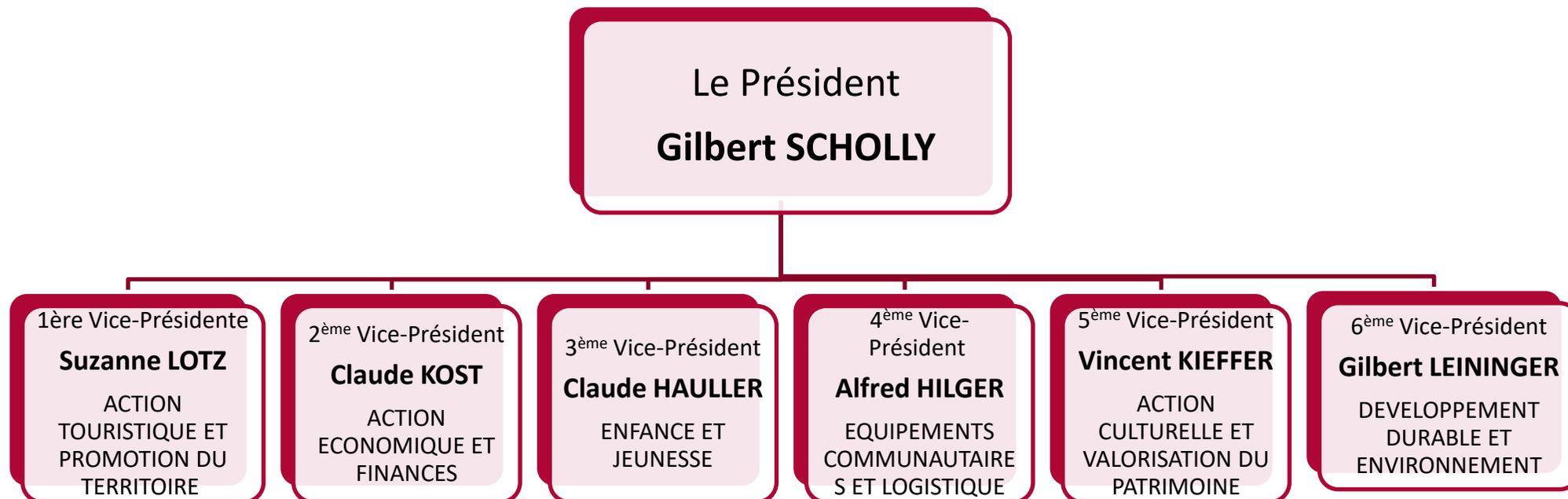


COPIL

COMMISSIONS

BUREAU

I. LE BUREAU



II. LES DELEGATIONS DE FONCTIONS DES VICE-PRESIDENTS

1^{ère} Vice-Présidente
Madame Suzanne LOTZ

ACTION TOURISTIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

- Actions et promotion touristiques en liaison avec l'Office de Tourisme Intercommunal Barr-Bernstein ;
- Manifestations à caractère touristique contribuant à l'animation du territoire communautaire, en lien notamment avec le 5^{ème} Vice-Président pour ce qui concerne plus particulièrement le Festival Clair de Nuit ;
- Relations avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'avec les organismes régionaux, nationaux et internationaux œuvrant en faveur du développement touristique,

Madame Suzanne LOTZ sera en outre déléguée pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Communication externe de l'EPCI ;
- Supports d'information de toute nature.

Madame Suzanne LOTZ est par ailleurs chargée, en alternance avec le 5^{ème} Vice-Président, de la co-présidence de la Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire (3^{ème} CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L2122-25 du CGCT, Madame Suzanne LOTZ est investie des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Madame Suzanne LOTZ est habilitée à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 2^{ème} Vice-Président.

2^{ème} Vice-Président
Monsieur Claude KOST

ACTION ECONOMIQUE ET FINANCES

- Actions dans le domaine de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services, et en particulier le développement des zones d'Activités Economiques Communautaires ;
- Relations avec les acteurs économiques locaux ;
- Relations avec les instances et les organismes compétents en matière d'emploi,

Monsieur Claude KOST sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Gestion budgétaire et financière ;
- Fiscalité et tarification des services publics locaux.

Monsieur Claude KOST sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 3^{ème} Vice-Président, de la co-présidence de la Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire (1^{ère} CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En outre, Monsieur Claude KOST est spécialement chargé de la présidence déléguée de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de services publics.

En vertu de l'article L2122-25 du CGCT, Monsieur Claude KOST est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Claude KOST est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, **et tout spécialement l'ensemble des pièces comptables pour l'ordonnement des dépenses et des recettes de l'établissement et tous documents connexes.**

3^{ème} Vice-Président
Monsieur Claude HAULLER

ENFANCE ET JEUNESSE

- Suivi de l'ensemble des services communautaires déployés en la matière et plus particulièrement le Relais Assistants Maternels, les activités périscolaires et de loisirs sans hébergement, ainsi que l'Animation Jeunesse ;

- Relations avec l'ensemble des organismes et acteurs œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ;

Monsieur Claude HAULLER sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Prospective sur la politique globale en matière de petite enfance et de personnes âgées en liaison avec les collectivités et les autres acteurs du territoire;
- Initiatives transversales dans l'animation socio-éducative du territoire communautaire ;

Monsieur Claude HAULLER sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 2^{ème} Vice-Président, de la co-présidence de la Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire (1^{ère} CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L2122-25 du CGCT, Monsieur Claude HAULLER est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Claude HAULLER est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 2^{ème} Vice-Président.

4^{ème} Vice-Président
Monsieur Alfred HILGER

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET LOGISTIQUE

- Actions portant sur la programmation générale des équipements publics communautaires et des infra et superstructures des différents espaces communautaires ;
- Coordination et suivi des chantiers de travaux et de l'entretien et de la maintenance des équipements et installations communautaires ;
- Intervention sur les appuis logistiques déployés sur le territoire communautaire et en particulier la banque de matériel ;

Monsieur Alfred HILGER sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Gestion des équipements sportifs ;
- Transport à la demande ;

Monsieur Alfred HILGER sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 6^{ème} Vice-Président, de la co-présidence de la commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable (2^{ème} CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L2122-25 du CGCT, Monsieur Alfred HILGER est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Alfred HILGER est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 2^{ème} Vice-Président.

5^{ème} Vice-Président
Monsieur Vincent KIEFFER

ACTION CULTURELLE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

- Actions portant globalement sur l'animation et la promotion des équipements et des outils communautaires dans les domaines de la culture et du patrimoine et en particulier le Centre d'Interprétation du Patrimoine « Les Ateliers de la Seigneurie » ;
- Manifestations à caractère culturel et artistique contribuant à l'animation du territoire communautaire, en lien notamment avec la 1^{ère} Vice-présidente pour ce qui concerne plus particulièrement le Festival « Clair de Nuit » ;
- Relations avec l'ensemble des organismes et acteurs œuvrant sur le territoire communautaire en faveur de la sauvegarde, la conservation et la valorisation du patrimoine historique, monumental et traditionnel ;

Monsieur Vincent KIEFFER sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Missions prospectives sur la stratégie d'animations festives du territoire ;
- Politique de lecture publique sur le territoire communautaire ;

Monsieur Vincent KIEFFER sera par ailleurs chargé, en alternance avec la 1^{ère} Vice-présidente, de la co-présidence de la Commission de l'Aménagement et de la Valorisation du Territoire (3^{ème} CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L2122-25 du CGCT, Monsieur Vincent KIEFFER est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Vincent KIEFFER est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 2^{ème} Vice-Président.

6^{ème} Vice-Président
Monsieur Gilbert LEININGER

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- Actions dans l'ensemble des domaines relevant globalement des compétences communautaires relatives à la protection et la mise en valeur de l'environnement soit, et en particulier les déchets et les opérations liées à l'hydraulique et l'assainissement ;
- Interventions dans toutes les démarches à dimension communautaires contribuant au développement durable, notamment en matière de maîtrise d'énergie et de l'Agenda 21 ;
- Relations avec l'ensemble des organismes et acteurs œuvrant communément dans les différents secteurs d'activités en lien avec les compétences communautaires relatives à la protection et la mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels ;

Monsieur Gilbert LEININGER sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Missions prospectives sur l'urbanisme et la politique de l'habitat et du logement ;
- Plan de déplacements et circulations douces sur le territoire communautaire ;

Monsieur Gilbert LEININGER sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 4^{ème} Vice-Président, de la co-présidence de la Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable (2^{ème} CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L2122-25 du CGCT, Monsieur Gilbert LEININGER est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Gilbert LEININGER est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 2^{ème} Vice-Président.

III. LES DELEGATIONS DE COMPETENCES

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, l'institution ou la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du Compte Administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT (inscription des dépenses obligatoires) ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- de l'adhésion à un établissement public ;
- de la délégation de gestion d'un Service Public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et la politique de la ville.

Par ailleurs, l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales permet au président de subdéléguer aux vice-présidents, les délégations d'attribution qui lui ont été données, sauf si l'organe délibérant s'y oppose expressément dans sa délibération portant délégation.

A. LES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Indépendamment des pouvoirs propres dont bénéficie le Président d'un EPCI en application de l'article L5211-9 du CGCT, les attributions déléguées portent sur les domaines suivants :

- prendre toute décision concernant la passation de marchés relatifs aux travaux, fournitures et services, ainsi que toute décision portant sur leurs avenants, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur au seuil prévu à l'article 28 III du Code des Marchés Publics (actuellement 15 000.-€ HT) ;
- décider de la conclusion et de la révision des contrats de mise à disposition des biens meubles et immeubles ainsi que des conventions d'occupation précaires ou temporaires portant sur les équipements communautaires, à titre gracieux ou onéreux, au respect des droits et tarifs fixés par le Conseil Communautaire ;
- créer, tant auprès du budget principal que des budgets annexes, les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires que ce soient les régies de recettes ou des régies d'avance, sans limitation de montant et dans les conditions fixées aux articles R1617-1 et suivants du CGCT ;
- accepter les dons, legs ou toute autre libéralité dans le cadre notamment des opérations de mécénat qui ne sont grevées ni de charges, ni de conditions ;
- régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la Communauté de Communes et accepter les règlements des préjudices occasionnés par des tiers, sans limitations de montants ;
- intenter, sans préjudice des articles L2541-25 et L5211-9 du CGCT, au nom de la Communauté de Communes, toutes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle, quel que soit l'ordre de la juridiction saisie et quel qu'en soit le degré d'instance, cette délégation intégrant également les dépôts de plainte ainsi que les constitutions de partie civile ;
- procéder au recours à des emplois non permanents, à des personnels temporaires ou saisonniers ainsi qu'à des emplois aidés pour répondre aux nécessités de fonctionnement des services communautaires et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ces délégations d'attribution au Président comportent un caractère **strictement limitatif**.

Elles peuvent faire l'objet d'une subdélégation éventuelle aux vice-présidents sous réserve que ceux-ci aient obtenu une délégation expresse du Président pour prendre des décisions dans les matières qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant.

B. LES DELEGATIONS AU BUREAU

Les attributions déléguées sont exercées **collégalement** par le Bureau, notamment dans les domaines suivants :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relatifs aux travaux, fournitures et services ainsi que toute décision portant sur leurs avenants, selon les procédures instituées à l'article 26 du CMP. Cette délégation s'étend également aux marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés en procédure adaptée au sens de l'article 74 II du CMP, les procédures de concours avec jurys restant par contre de la compétence de l'organe délibérant.
Elle est accordée sans limitation de montant, mais dans la stricte limite des crédits inscrits tant au budget principal qu'aux budgets annexes ;
- procéder, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes, à la réalisation de l'ensemble des emprunts pour le financement de tout investissement et sans restriction quant aux caractéristiques des prêts, ainsi qu'à la conclusion de leurs avenants, y compris toute opération financière liée à la gestion de ces emprunts. Cette délégation s'étend également à la réalisation des lignes de trésorerie pour une durée annuelle tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, dans la limite d'un montant maximum de 500 000 € ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services du Domaine, le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et répondre à leur demande.

Cette énumération comporte un **caractère non exhaustif**, les attributions du Bureau s'étendant à toute autre délégation générale pour l'ensemble des décisions et des actes s'inscrivant dans la gestion des affaires courantes, mais à **l'exclusion des compétences relevant de la souveraineté de l'organe délibérant**, à savoir :

- - d'une part, les sept matières énoncées de plein droit à l'article L5211-10 du CGCT (cf. infra) ;
- - d'autre part certains domaines réservés visant :
 - l'acquisition et l'aliénation de l'ensemble des biens immobiliers ;
 - la création et la suppression des emplois communautaires permanents ;
 - l'attribution des subventions et des fonds de concours.

Contrôle de l'assemblée communautaire

Aux termes du dernier alinéa de l'article L 5211-10 « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* ».

A cet égard, nonobstant d'une part l'absence de précisions des textes quant aux formes de ce « compte rendu » et indépendamment d'autre part de la publication des délibérations du Bureau dans le recueil des Actes Administratifs de l'EPCI, il est proposé, dans un souci de renforcement de la transparence, de présenter, lors de chaque session plénière du Conseil de Communauté, **une note d'information écrite** portant sur les décisions adoptées par le Président et respectivement le Bureau au titre des délégations permanentes, et qui sera **annexée à la note explicative de synthèse**.

IV. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)

Président : Gilbert SCHOLLY

Vice-Président : Fabien BONNET

Ville	Nb de siège	Nom
Andlau	2 sièges	Fabien BONNET Raymond EFFINGER
Barr	4 sièges	Gilbert SCHOLLY Gilbert LEININGER Nicole GUNTHER Marièle COLAS
Bernardvillé	1 siège	Hugues PETIT
Blienschwiller	1 siège	Claudine KIEFFER
Bourgheim	1 siège	Jacques CORNEC
Dambach-La-Ville	2 sièges	Claude HAULLER Christiane SCHEPPLER
Eichhoffen	1 siège	Cyprien FISCHER
Epfig	2 sièges	Jean Claude MANDRY
Gertwiller	1 siège	Rémy HUCHELMANN
Goxwiller	1 siège	Suzanne LOTZ
Heiligenstein	1 siège	Christian DOCK
Itterswiller	1 siège	Vincent KIEFFER
Le Hohwald	1 siège	Alain THIERY
Mittelbergheim	1 siège	Peter BOECKEL
Nothalten	1 siège	Albert FARNER
Reichsfeld	1 siège	Vincent KOBLOTH
Saint-Pierre	1 siège	Denis RUXER
Stotzheim	1 siège	Jean Marie KOENIG
Valff	1 siège	Claude ANDRES
Zellwiller	1 siège	Jean François KLIPFEL

V. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Nom	Commune	Statut
M. Gilbert SCHOLLY	BARR	titulaire
M. Fabien BONNET	ANDLAU	titulaire
M. Claude ANDRES	VALFF	titulaire
M. Claude HAULLER	DAMBACH LA VILLE	titulaire
M. Michel KARRER	BARR	titulaire
M. Robert LIEBAU	BARR	titulaire
Mme Céline POLOCE WINTER	EICHHOFFEN	titulaire
M. Marc REIBEL	NOTHALTEN	titulaire
M. Jean-Paul TSCHUDY	GOXWILLER	titulaire
M. André WALTER	STOTZHEIM	titulaire
Mme Sylvie FINKLER	HEILIGENSTEIN	suppléante
Mme Murielle FREY	DAMBACH LA VILLE	suppléante
Mme Christine FREYERMUTH	BLIENSCHWILLER	suppléante
Mme Audrey ZIMMERMANN	SAINT PIERRE	suppléante
M. Denis COLAS	BARR	suppléant
M. Patrick CONRAD	LE HOHWALD	suppléant
M. Thierry FRANTZ	ANDLAU	suppléant
M. Bernard FRINDEL	VALFF	suppléant
M. Steve RISCH	BARR	suppléant
M. Claude DEGERMANN	OBERNAI	hors périmètre EPCI
M. Jean-Paul GRESSLER	DIEBOLSHEIM	hors périmètre EPCI

VI. LES COPIL

COPIL Enfance & Jeunesse

Céline MASTRONARDI
Christiane SCHEPPLER
Claude HAULLER
Denise LUTZ-ROHMER
Michel GEWINNER
Nicole GUNTHER

Sabine SCHMITT
Suzanne KAYSER-GRAFF
Thierry FRANTZ
Vincent KIEFFER
Vincent KOBLOTH
Yves EHRHART

COPIL Institutions et Statuts

Alfred HILGER
Claude HAULLER
Claude KOST
Fabien BONNET
Gilbert LEININGER
Gilbert SCHOLLY

Hugues PETTI
Jean-Claude MANDRY
Michel GEWINNER
Suzanne LOTZ
Vincent KIEFFER

COPIL Promotion du Territoire

Alfred HILGER
Christiane SCHEPPLER
Christine FASSEL-DOCK
Claude KOST
Daniel WOLFF
Marièle COLAS

Pascale STIRMEL
Suzanne KAYSER-GRAFF
Suzanne LOTZ
Vincent KIEFFER
Thierry FRANTZ
Vincent KIEFFER

LES REPRESENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS



L'intercommunalité – Organisation de la CCPB

V2 – 06/09/2017

Auteur(s) : Direction de la Prospective et du Développement Economique

24/29

I. ETABLISSEMENTS PUBLICS SUPRA COMMUNAUTAIRES – SYNDICATS MIXTES

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté de Communes Barr-Bernstein a adhéré à plusieurs syndicats mixtes dits « fermés » qui sont exclusivement composés de communes et d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale et régis à cet égard par les dispositions générales applicables à ces EPCI.

L'article L 5711-1 alinéa 3 du CGCT dispose que pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre (ce qui est le cas de la Communauté de Communes Barr-Bernstein) au Comité du Syndicat Mixte, **le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.**

A. SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN EHN-ANDLAU-SCHEER (SMEAS)

1	M. BONNET Fabien
2	Mme KAYSER-GRAFF Suzanne
3	M. KOBLOTH Vincent
4	M. LEININGER Gilbert
5	Mme SCHMITT Sabine
6	M. KOCH François

B. SYNDICAT MIXTE D'ALSACE CENTRALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM)

1	M. HUCHELMANN Jean-Daniel
2	M. RUXER Denis
3	M. SOHLER Jean-Marie
4	Mme STIRMEL Pascale
5	Mme WACH Caroline

C. SYNDICAT MIXTE DU PIEMONT DES VOSGES (SMVP)

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
ANDLAU	M. BONNET Fabien	M. FRANTZ Thierry
BARR	M. SCHOLLY Gilbert	M. LEININGER Gilbert
BERNARDVILLE	M. PETIT Hugues	M. Yves WACH
BLIENSCHWILLER	M. SOHLER Jean-Marie	M. BOHN Rémy
BOURGHEIM	M. CORNEC Jacques	M. KUBIAK Patric
DAMBACH-LA-VILLE	M. HAULLER Claude	Mme SCHEPPLER Christiane
EICHHOFFEN	Mme LAVIGNE Evelyne	M. ENGEL Georges
EPIFFIG	M. KOST Claude	M. MANDRY Jean-Claude
GERTWILLER	M. HUCHELMANN J.-D.	Mme KAYSER-GRAFF Suzanne
GOXWILLER	M. EHRHART Yves	Mme Suzanne LOTZ
HEILIGENSTEIN	M. KARL Jean-Georges	Mme FASSEL-DOCK Christine
ITTERSWILLER	M. KIEFFER Vincent	M. SCHATZ Raymond
LE HOHWALD	M. GEWINNER Michel	M. THIERY Alain
MITTELBERGHEIM	M. HILGER Alfred	Mme CAVODEAU Marie-Josée
NOTHALTEN	M. FARNER Albert	M. KOCH François
REICHSFELD	M. KOBLOTH Vincent	M. LEFFTZ Alain
SAINT-PIERRE	M. RUXER Denis	M LASSE David
STOTZHEIM	M. KOENIG Jean-Marie	Mme MASTRONARDI Céline
VALFF	M. LUTZ Germain	Mme LUTZ-ROHMER Denise
ZELLWILLER	M. HEITZ Denis	M. Jacques METZ

D. SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)

1) AU TITRE DE LA COMMISSION LOCALE DU PIEMONT DE BARR

COMMUNES	DELEGUES
ANDLAU	M. BONNET Fabien
BARR	M. SCHOLLY Gilbert
	M. LEININGER Gilbert
	M. JAMBU Thierry
	M. CORNEC Jacques
BOURGHEIM	M. CORNEC Jacques
EICHHOFFEN	Mme LAVIGNE Evelyne
GERTWILLER	M. HUCHELMANN Jean-Daniel
GOXWILLER	Mme LOTZ Suzanne
HEILIGENSTEIN	M. KARL Jean-Georges
LE HOHWALD	M. THIERY Alain
MITTELBERGHEIM	M. HILGER Alfred
SAINT-PIERRE	M. RUXER Denis
STOTZHEIM	M. KOENIG Jean-Marie
VALFF	M. LUTZ Germain
ZELLWILLER	M. HEITZ Denis

2) AU TITRE DE LA COMMISSION LOCALE DU BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG

COMMUNES	DELEGUES
BERNARDVILLE	M. PETIT Hugues
BLIENSCHWILLER	M. SOHLER Jean-Marie
DAMBACH-LA-VILLE	M. HAULLER Claude
EPFIG	M. MANDRY Jean-Claude
ITTERSWILLER	Monsieur SCHATZ Raymond
NOTHALTEN	Monsieur FARNER Albert
REICHSFELD	M. Vincent KOBLOTH

II. ASSOCIATIONS DE PAYS

La Communauté de Communes adhère au regard de son rayonnement auprès de **deux structures de « Pays »**, régies sous la forme du statut associatif, dont les règles de représentation sont définies librement par les instances gouvernantes.

A. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE CENTRALE (ADAC)

Conseil d'Administration (3 délégués)

M. CORNEC Jacques
Mme DOCK-FASSEL Christine
Mme STIRMEL Pascale

Comité de Programmation LEADER (titulaire : le Président + 1 suppléant)

Titulaire : M. SCHOLLY Gilbert
Suppléant : M. KOST Claude

Comité de pilotage Plan Climat Territorial (1 délégué)

M. CORNEC Jacques

B. ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT

Comité de programmation Leader+ (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : Mme LOTZ Suzanne
Suppléant : Mme SCHMITT Sabine

III. ORGANISMES PARA-COMMUNAUTAIRES – OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BARR

Les statuts de l'Office de Tourisme Barr-Bernstein classé 3 étoiles, réservent 7 sièges au Collège des représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration :

- Monsieur SCHOLLY Gilbert
- Madame LOTZ Suzanne
- Monsieur HAULLER Claude
- Monsieur KIEFFER Vincent
- Monsieur GEWINNER Michel
- Madame STIRMEL Pascale

IV. ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE (EPL)

En application de l'article R 421-14 du Code de l'Education, le Conseil d'Administration des Collèges et des Lycées comprend, notamment, **un représentant du groupement de communes** et deux représentants de la commune siège.

ETABLISSEMENT	TITULAIRE	SUPPLEANT
Lycée Schuré de Barr	M. HILGER Alfred	Mme LOTZ Suzanne
Collège de Barr	M. HILGER Alfred	M. EHRHART Yves
Collège de Heiligenstein	Mme FASSEL-DOCK Christine	M. EHRHART Yves
Collège du Bernstein	Mme SCHEPPLER Christiane	M. OSER Pascal

V. ORGANISMES INVESTIS D'UNE VOCATION D'INTERET PUBLIC – MISSION LOCALE DE SELESTAT

- M. HILGER Alfred
- M. KOST Claude
- Mme LOTZ Suzanne

VI. ORGANISMES SOCIAUX DES AGENTS TERRITORIAUX – COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

- M. HILGER Alfred

L'intercommunalité – Organisation de la CCPB

V2 – 06/09/2017

Auteur(s) : Direction de la Prospective et du Développement Economique
29/29